



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 101695

Texte de la question

M. Éric Jalton attire l'attention de Mme la ministre du logement et de l'habitat durable sur la représentation des syndicats de copropriétaires siégeant au conseil national de la transaction et de la gestion immobilière (CNTGI) qui actuellement privilégie les syndicats professionnels au détriment des associations de copropriétaires. Cette non représentation au sein du CNTGI d'une association nationale telle que l'association des responsables de copropriétés ne contribue-t-elle pas à affaiblir les contre-pouvoirs des copropriétaires non professionnels face aux syndicats ? Il lui demande s'il serait possible par décret et au regard des dispositions de la loi ALUR d'améliorer la représentativité des copropriétaires non professionnels au sein du CNTGI.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101695

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et habitat durable

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 décembre 2016](#), page 10644

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)